

**SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAL D'YVONAND  
DU 29 AOÛT 2022  
PROCÈS-VERBAL N° 9**

---

Page 92

Le conseil communal est convoqué à 20 h 00 au forum du collège en Brit.

M. Cyril Ottonin, Président, ouvre la séance à 20 h 01, salue les conseillères et conseillers présents, les municipales et les municipaux ainsi que le syndic. Il salue la presse en la personne de Massimo Greco, remercie les membres de la conciergerie pour la mise en place de la salle et salue le public.

## **Ordre du jour**

### **1. Appel**

Nombre de conseillers présents : 38

Nombre de votants : 37

Excusés : Mme Dalla Piazza Pascale, MM. Antoniazza Thomas, Aubert Christian, Gerber Sébastien, Porchet Christophe, Porchet Clément, Pradervand Roman, Sauser Philippe, Vermot Hubert.

Absent : -

Le quorum étant atteint, la séance est officiellement ouverte. Le président excuse M. Gabriel David pour la municipalité.

### **2. Approbation de l'ordre du jour**

La discussion est ouverte. La parole n'étant pas demandée, l'assemblée passe au vote.

OUI - 37      NON - 0      ABST - 0

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

### **3. Approbation du procès-verbal de la séance du conseil communal du 24 juin 2022**

Vous aurez certainement remarqué, lors de vos lectures attentives, que les rapports des différentes commissions sont maintenant intégrés au PV. Pour faciliter la rédaction de celui-ci, je vais vous demander d'envoyer le fichier sous format Word à notre secrétaire. La discussion est ouverte. La parole n'étant pas demandée, l'assemblée passe au vote.

OUI - 37      NON - 0      ABST - 0

Le PV est accepté à l'unanimité.

### **4. Communication du Président**

J'aimerais partager avec vous quelques bonnes pratiques pour la tenue de nos séances.

Respect des formes : Le formalisme de l'entrée en matière lors des interventions permet d'établir une forme de distance qui empêche les dérapages s'il devait y en avoir. Il favorise également la politesse et le respect. Aussi, je vous demanderais d'utiliser la formule recommandée pour la prise de parole « Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillers ».

Interventions : Les rapports des commissions ad hoc et des finances, les dépôts de motions, de postulats et d'interpellations seront présentés depuis le pupitre. Les questions seront posées

depuis votre place, debout, à l'exception de M. Yvan Juat. Il en va de même pour les différentes présentations des chefs de groupe.

Procès-verbal : Pour faciliter la rédaction du procès-verbal, il est recommandé de transmettre le texte par écrit auprès de notre secrétaire et, si existant, le fichier informatique.

Mail de la présidence du conseil : Le mail de la présidence du conseil, qui figurait dans le dernier PV, est [presidencecc@yvonand.ch](mailto:presidencecc@yvonand.ch). Cela facilite le tri lorsque l'on reçoit des mails et surtout, lorsqu'il y a changement de président, le nouveau président peut repartir avec l'historique, ce qui peut être pratique selon quel point a été traité.

## **5. Lettres et pétitions éventuelles**

Nous avons reçu une lettre de M. David, municipal.

« Yvonand, le 21 août 2022. Démission de la municipalité au 31 août 2022. Chères conseillères, chers conseillers. Comme vous l'avez certainement lu dans la Région, je quitte la Municipalité avec effet immédiat au 31 août 2022. Je pense que M. Greco est dans la salle et je profite pour le remercier pour son article. Il a bien retranscrit notre discussion avec les bons mots. Je ne suis pas parmi vous ce soir pour vous lire cette lettre, car pour moi, il est encore trop difficile de parler de cette situation en public. Je suis atteint par un mal sournois. Quand vous en ressentez les symptômes c'est déjà trop tard, ce qui est mon cas. Au début j'ai perdu environ 800 grammes par jour, pendant une semaine. Même la publicité pour les régimes « Comme j'aime » n'arrive pas à ce résultat. Je me suis dit que, pour la course de vélo des Entrepreneurs, c'était la bonne affaire, j'allais grimper les talus comme Pantani. Ensuite je suis parti en vacances et à mon retour, une nouvelle perte de poids de trois kilos. C'est là que j'ai décidé d'aller consulter. Analyses, scanner, et le résultat tombe, tumeur au pancréas. C'est la douche froide. Il faudra s'accrocher. La décision est vite prise, je vais arrêter la municipalité et me concentrer sur mes traitements. Concernant la municipalité, ça fait déjà plus de trois ans que je sévis devant vous. J'ai toujours favorisé la communication (mes présentations à chaque conseil) et surtout le suivi et le contrôle des dossiers. J'ai mis l'accent sur le contrôle et certains n'ont pas toujours apprécié. Pour moi le contrôle est une chose évidente, ne pas oublier que je viens du monde bancaire. J'ai passé d'excellents moments en votre compagnie. Vous ne m'avez pas tendu d'embuscades, ni mis dans des positions difficiles et je vous en remercie. Ça s'est toujours bien passé. J'espère que vous serez tolérants au début avec ma ou mon remplaçant(e). Il y a beaucoup de travaux en cours. J'ai dit à la municipalité que j'allais tout faire pour la remise des dossiers et que j'allais passer du temps à revoir tous mes suspens et les 10'000 fichiers en ma possession. Dans les grands projets, il y a la Step, la continuité du séparatif, (au minimum 1 gros chantier par année), revoir le PDDE avec les forages à la Bauma, rénovations des captages, nouveau réservoir avec une station de filtrage, continuer la Commission CCET avec le programme de subventions avec le site Internet. Je vois déjà notre syndic s'inquiéter pour les finances communales. La vie publique est compliquée et certains citoyens ne nous aident pas. Toujours à critiquer, réclamer, c'est usant avec le temps. Ce qui fait que beaucoup d'élus laissent tomber et c'est dommage. Ménagez vos élus. Je vais faire le maximum pour la transition et la remise des dossiers avec ma ou mon remplaçant(e), à qui je souhaite déjà plein succès dans sa nouvelle tâche. Veuillez recevoir, chères conseillères, chers conseillers, mes cordiales salutations et plein succès pour les challenges à venir. »

## **6. Assermentation des nouveaux conseillers communaux**

Afin de repourvoir les sièges vacants (laissés par Mme Lucy Delarze et M. Bernard Krieger), je donne la parole à Mme Hanna Sulzmann pour la présentation de la candidature PS et à M. Anthony Marzolini pour la présentation de la candidature PLR.

Pour le PS, Mme Hanna Sulzman présente M. Yann Rod.

Pour le PLR, M. Anthony Marzolini présente M. Loris Perrinjaquet.

Le président prie MM. Rod et Perrinjaquet de venir devant l'assemblée et celle-ci de se lever.

Assermentation. Applaudissements.

Nombre de conseillers présents : 40

Nombre de votants : 39

### **7. Désignation d'un délégué PS au conseil intercommunal de l'ASIYE**

Pour le PS, Mme Hanna Sulzman présente Mme Zoé Gander.

Il n'y a pas d'autre candidat. Le nombre de candidat étant égal au nombre de poste à repourvoir, Mme Zoé Gander est élue tacitement. Applaudissements.

### **8. Désignation d'un délégué suppléant PS au conseil intercommunal de l'ASIYE**

Pour le PS, Mme Hanna Sulzman présente M. Isidro Calvet.

Il n'y a pas d'autre candidat. Le nombre de candidat étant égal au nombre de poste à repourvoir, M. Isidro Calvet est élu tacitement. Applaudissements.

### **9. Communications de la Municipalité**

*Mme Christelle Fresneau*

Service de conciergerie : Vous avez peut-être vu qu'une annonce était parue pour la recherche d'un nouveau collaborateur au service de conciergerie. C'est pour renforcer notre équipe. En effet, nous avons mandaté une entreprise externe pour définir les besoins que nous avons pour l'entretien de la Sablliane. Nous avons également Conecta en plus depuis l'été 2021. On a donc pu définir qu'un poste au minimum à 80 % était nécessaire pour soutenir l'équipe de conciergerie.

Wifi communal : Le deuxième point concerne le wifi communal public d'Yvonand. Cette idée a été abandonnée suite à des échanges qu'on a eus avec l'IT d'Yverdon qui nous déconseille fortement d'avoir un wifi communal public parce que c'est assez compliqué au niveau de la gestion de la sécurité.

*M. Martin Schnorf*

Village solidaire : Cela fait bientôt une année que l'on a mis en place ce projet. Sachez qu'il y a un très grand succès auprès de nos aînés qui font passablement d'activités. Le seul souci que l'on a actuellement c'est avec les jeunes que l'on n'arrive pas à motiver à venir pour nous apporter des idées ou autres. On va essayer de trouver une solution pour que les jeunes viennent vers nous car on aimerait savoir exactement ce qu'ils souhaitent au sein de notre village. Bien sûr, avec la municipalité et particulièrement avec la greffière, nous avons quelques idées qu'on va soumettre plus tard. On a une séance justement mercredi qui vient avec Village solidaire. Nous allons soumettre cette problématique étant donné que nous sommes le seul Village solidaire intergénérationnel. Sachez que notre succès a fait écho jusqu'à Concise. La municipalité de Concise nous a téléphoné pour savoir comment Village solidaire fonctionnait à Yvonand.

*M. Guy-Daniel Beney*

Sens unique à l'Avenue des Pins : Le sens bi-directionnel va être remis en vigueur mi-septembre. Je n'ai pas le jour précis, cela dépendra surtout des besoins pour la manœuvre au port. Mi-septembre, le sens unique va tomber.

Engagement à l'administration : Je vous avais transmis, lors du conseil communal du 9 mai dernier, que la municipalité avait engagé Mme Cindy Ripstein à raison de 30 % à la police administrative suite à une vacation dans le poste. Ses trois mois d'essai se sont terminés fin juillet et du fait qu'elle souhaitait continuer son mandat et que la municipalité est satisfaite de sa collaboration, l'engagement est devenu fixe dès début août.

Place de la gare : Quelques informations sur la place de la gare, en accord avec ma collègue Lucy. C'est un dossier qui avait été traité par 06 Romano Dalla Piazza à l'époque et je souhaite vous donner quelques informations. Ces informations sont liées à un autre point que je vous transmettrai tout à l'heure. C'est la finalisation et réception des travaux du quai CarPostal. La municipalité a validé la réception du nouveau quai CarPostal courant juillet sauf erreur. Les CFF ont validé la place de manœuvre pour CarPostal, donc ce demi-tour sur la place de la gare avec certaines conditions. La première est qu'il y a un stationnement interdit sur toute la longueur de la voie de débord, donc le long de la voie de manœuvre, du fait qu'elle doit rester libre 24 heures sur 24. Ils vont marquer une ligne blanche à cette dimension de démarcation à 2,59 mètres qui interdira tout accès et tout stationnement côté voie de débord. La place de manœuvre CarPostal a été marquée au sol. Cette autorisation, puisque c'est une autorisation qu'ils nous ont donnée par l'intermédiaire d'une convention de gare, est valable deux ans, délai pour trouver une autre solution d'accès des bus et d'utilisation du quai CarPostal ou rediscuter dans deux ans si la solution n'était pas trouvée.

Autorisation des CFF sur les principes de stationnement sur la place de la gare : On en a souvent parlé. À l'époque, je vous rappelle que la place de la gare était utilisée sans autorisation préalable des CFF, mais c'est quand même leur terrain privé. Dans le cadre de ces travaux, ils ont remis à jour toutes les conventions de gare. La meilleure nouvelle qui concerne ma collègue Lucy et que j'aurais dû dire tout à l'heure, concernant le préavis validé par le conseil pour la construction d'une cabine WC d'un montant d'environ CHF 70'000.- (les CFF ont changé de fournisseurs, il y a eu du retard et ils nous informent qu'elle sera posée d'ici la fin de l'année) c'est qu'ils prennent entièrement les coûts à leur charge. Ne me demandez pas pourquoi, on économise plus de CHF 70'000.-.

Stationnement lors des manifestations à la salle polyvalente : Comme je l'ai dit tout à l'heure, du côté de la voie de débord, il y a une stricte interdiction de stationner même s'il s'agit de stationnement temporaire. Par contre, ils nous ont validé la convention d'utiliser la place qui est au sud de la voie CFF, donc du côté du Chemin du Petit Marais, le long du rural. Présentation sur plan. Il y a trente-cinq places communales qui sont balisées, c'est ce qu'on avait depuis longtemps. On en avait même quarante-trois, mais avec cette place de rebroussement de CarPostal cela nous a éliminé huit places. On a ces trente-cinq places disponibles, balisées, payantes sept jours sur sept, de 8 h à 18 h via l'horodateur. Les CFF nous mettent à disposition un parking manifestation qui ne pourra être utilisé que sur demande préalable. On a trente-neuf places perpendiculaires et en épi qui ont le même statut que les places de parc communales, à savoir payantes sept jours sur sept, de 8 h à 18 h. Il ne faut pas les confondre avec le parking P+R. Il y a vingt-et-une places P+R gérées par les CFF qui, elles, sont payantes sept jours sur sept, 24 h sur 24, au même tarif que les places communales. Ils doivent mettre une signalisation ad hoc sur place. On a insisté pour qu'elle soit la plus précise possible car ces places P+R sont gérées par les CFF via les applications. Ils ne mettent pas d'automates, aux dernières nouvelles. Tandis que nos places de parc du parking communal sont

gérées par les horodateurs par monnaie, par carte bancaire ou par application. Celui qui parque chez nous, il ne faudrait donc pas qu'il paye aux CFF et réciproquement. C'est déjà arrivé chez nous, un stationnement avec un paiement aux CFF, on n'a pas insisté, c'était un cas, mais cela ferait un micmac de décomptes s'il fallait tout d'un coup régulariser la situation. Pour ce parking manifestation, la mauvaise nouvelle c'est qu'on avait demandé, et je vous l'avais communiqué, pas loin de huitante places disponibles, c'est ce que l'on connaissait à l'époque puisque l'on pouvait aussi stationner au nord de la place, donc des deux côtés. Comme je l'ai dit, côté voie c'est strictement interdit et on retombe avec trente-neuf places. La bonne nouvelle c'est que c'est trente-neuf et pas zéro, la mauvaise c'est que c'est trente-neuf et pas huitante. Une autre bonne nouvelle c'est que cette place est mise à disposition par les CFF dans le cadre du contrat qui nous lie avec les places communales. On a eu, dans le cadre des travaux de la gare, toutes les conventions de gare qui ont été refaites. Je n'ai pas en tête le loyer qu'on payait pour ces trente-cinq places communales à l'époque, mais ce n'était pas énorme par rapport à ce que l'on paye aujourd'hui. En insistant pour baisser les coûts de la place de parc communale, les CFF nous mettent à disposition cette zone manifestation, uniquement sur demande. La convention passée avec les CFF comprend ces trente-neuf places, cela signifie que l'on a jusqu'à septante-quatre places de stationnement sur la place de la gare, sans compter les P+R, qui sont publiques. Le stationnement est interdit hors de ces emplacements légalisés. Attention, les CFF vont dénoncer puisque c'est une parcelle qui est mise à ban. Ils vont poser la signalisation prochainement. Cela veut dire qu'une mise à ban sur dénonciation du propriétaire est une ordonnance pénale. En règle générale de CHF 120.- plus CHF 40.- de frais. Ce n'est pas comme une amende d'ordre, c'est tout un autre processus. Les dates pour utiliser ce parking manifestations doivent être transmises par la municipalité aux CFF trente jours avant la manifestation, sauf exception motivée. Ce parking temporaire peut aussi être exigé par la municipalité lors de grandes manifestations pour éviter tout stationnement sauvage, que cela soit sur la place de la gare ou au Chemin des Cerisiers. La mise en service et mise hors service de ce parking seront faites par la sécurité publique, à nouveau aux dates prévues, que l'on aura transmises aux CFF. Lors de ces dates, les CFF s'engagent à ne pas faire de contrôle. Donc, dès qu'il y a autorisation de la municipalité, on transmet aux CFF et eux ne font pas de contrôle. On va installer une signalisation amovible dès octobre 2022 puisqu'on a eu cette autorisation qu'en juillet. La mise en vigueur de la mesure de stationnement payant, au même titre que le parking communal serait depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2023. On va s'aligner sur les mesures de stationnement du parking communal, avec un projet de panneau (*présentation*). Ce panneau sera mis lors de l'occupation de ces places, comme quoi c'est réservé uniquement pour les manifestations de la salle polyvalente avec une précision, comme sur tous les horodateurs de la commune, qu'il faut insérer le numéro d'immatriculation. On n'aimerait pas que la personne qui se parque tout au bout du parking manifestations arrive devant l'horodateur, qui est à l'entrée de l'accès de la salle polyvalente, et qu'il ne se souvienne plus de son numéro de plaque et doive retourner tout au bout pour revenir l'introduire. Tout ceci est une satisfaction qu'à moitié. On a quand même fait le relevé des places de stationnement qui sont disponibles à proximité de la salle polyvalente. On n'est quand même pas en panne de places. (*Présentation*). Autour de la gare, on retrouve les trente-cinq places et les trente-neuf places manifestation. On retrouve les vingt places P+R, autorisées par les CFF tant qu'elles sont payées. Il y a aussi les vingt-et-une places sur demande de la Rue de la Tannerie, donc sur le Pré de l'Hôtel de Ville. On les a déjà ouvertes, sur demande préalable, par exemple quand il y avait beaucoup de véhicules, que ce soit pour un ensevelissement ou pour une manifestation. Notre service de sécurité publique peut enlever les chaînes et c'est environ vingt-et-une places disponibles. La zone 4 correspond au Pré de l'Hôtel de Ville. Quand il y a des manifestations à la salle polyvalente le soir ou le dimanche, ce n'est pas payant. Ce sont quarante-neuf places qui sont disponibles. Il y a encore des places qui sont éparpillées entre l'Avenue de la Gare et Hélène

Correvon qui sont des places mises à ban, cela représente vingt-et-une places qui sont aussi libres. On doit revoir encore la signalisation parce qu'il y a deux signalisations différentes sur cette zone, mais les places sont libres de 18 h à 7 h ainsi que le dimanche. On va voir pour le samedi. Au final, on a quand même environ cent-soixante-cinq places à proximité de la salle polyvalente, même s'il faut faire cinquante, huitante ou cent mètres à pied. Je rappelle qu'on a encore d'autres emplacements en cas de besoin pour de grosses manifestations. Au PAI, il y a le parking du tennis sous réserve que le Tennis Club ne l'utilise pas, bien entendu, il y a environ trente places. Vous avez les parkings privés de la zone industrielle Au Marais, pour cela il faut que les organisateurs s'adressent aux entreprises, je pense au CIAM, au centre agricole, à Confectronic, à Kamec, si c'est le week-end, en règle générale ces places de parc ne sont pas occupées, mais c'est au bon vouloir des propriétaires. Il y a le parking des Saules et tout le Chemin des Saules, je rappelle aussi que l'on peut autoriser, avec l'accord du garde-forestier, un stationnement très occasionnel le long du Chemin des Saules en lisière de forêt, donc pratiquement jusqu'au Pont des Îles, comme cela s'est eu fait lorsqu'il y a eu des grosses manifestations sur Brit. On a le parking du collège de Brit, places de parc et zone dépose-repose. C'est mentionné que c'est autorisé en-dehors des heures interdites, le soir et le week-end c'est possible. Il y a encore tous les parkings de la zone lacustre, disponibles d'octobre à mars, car autrement ils sont réservés pour le tourisme estival. Au final, on a près de neuf-cents places de parc existantes au centre ou plus ou moins centre du village.

*M. Philippe Moser*

Projet vidéo-surveillance : Cela concerne le projet de vidéo-surveillance que vous avez accepté sur le site scolaire. Le projet est en stand-by, en attente d'une décision formelle de la préfecture nous autorisant à mettre en place cette surveillance. C'est assez compliqué de travailler avec la préfecture ces temps, car ils sont en vacances. Le problème technique qui a été évoqué c'est qu'un réseau standard de vidéo-surveillance comprend des caméras, en principe câblées, avec des images stockées sur un serveur dans le bâtiment, consultables par les gens du bâtiment, mais avec la version Swisscom c'est un peu différent puisque les images se retrouvent dans le cloud. Cela a donné des frissons à la préfecture, bien qu'il y ait déjà des installations Swisscom qui fonctionnent avec satisfaction et qui, semble-t-il, répondent à la problématique de la protection des données. À Yverdon, il semble que ce ne soit pas tout à fait le cas, il faut préciser un peu les choses. Cela prend un certain temps, et comme ils sont en plus en vacances cela prend encore plus de temps. Mais on ne désespère pas.

Démission de Gabriel David : Nous déplorons évidemment cette démission au sein de la municipalité. C'est un collègue qui est très apprécié. Pour la suite, on a évidemment une élection complémentaire qui s'annonce. La demande qu'a faite la municipalité c'est de la prévoir le 27 novembre prochain. On a fait cette proposition à la préfecture et comme ils sont en vacances on n'a toujours pas le rétroplanning qui nous permettrait de définir des dates pour les dépôts de listes auprès du greffe municipal. Dès qu'on en saura plus, on vous tiendra évidemment informés.

**10. Préavis 2022/06 Demande d'approbation des statuts révisés de l'ARRIBRU (Association intercommunale pour l'alimentation en eau potable des communes vaudoises et fribourgeoises de la région des tunnels d'Arrissoules et des Bruyères).  
Dépôt du préavis**

La discussion est ouverte.

*M. Philippe Moser*

Un dépôt de préavis vous demandant de valider un certain nombre de modifications des statuts de l'ARRIBRU, c'est le genre de préavis que vous adorez car vous n'avez pas le choix de voter

oui car cela a déjà été accepté par le canton de Vaud et par le canton de Fribourg. La loi vaudoise fait qu'on doit passer devant le conseil communal pour valider ces modifications, ce qui n'est pas le cas sur le canton de Fribourg car sur le canton de Fribourg ils considèrent que ce sont des modifications minimales. Au chapitre des principales modifications il y a : à l'article 3, alinéa 2, lettre f, il y a une correction car il y avait un échange d'eau qui était évoqué à l'époque avec la ville d'Yverdon, aujourd'hui ce n'est plus le cas, c'est évidemment avec la société anonyme SAGENORD qui a été créée dans le Nord vaudois ; autre élément qui a été modifié, c'est à l'article 6, concernant les organes de l'Association, on retrouve l'assemblée des délégué.e.s, dont je suis encore le président, le comité de direction et une nouvelle entité qui s'appelle la commission financière, qui est légalement demandée dans ce genre d'Association, il n'y en avait pas jusqu'à maintenant, on en a à présent une qui a déjà fonctionné ; autre élément qui a donné lieu à quelques discussions, c'est à l'article 13, la composition du comité de direction : il est noté que le comité est composé d'un représentant de chaque commune membre, en principe issu de l'exécutif communal. Avant c'était « issu de l'exécutif communal ». On s'est retrouvé devant un petit problème, avec le changement de la législature, car Estavayer nous a envoyé le responsable des eaux de la commune, pour le comité directeur. En principe sur Fribourg, c'est un conseiller communal. Estavayer a dit que cela fonctionnait, que c'était une Association qui faisait son travail, que c'était très technique et qu'un conseiller communal n'a pas de temps à consacrer à ce genre d'entité. C'est vrai qu'Estavayer a beaucoup grandi, atteint les 7'000 habitants et un conseiller communal a autre chose à faire qu'à siéger à Cheyres au comité directeur de l'ARRIBRU. Cela nous a beaucoup interpellé et finalement on s'est dit que c'était peut-être une bonne chose parce qu'on parle surtout de technique et très peu de politique. Donc avoir le responsable du service des eaux de la ville d'Estavayer est un plus. Il y a un dialogue qui est possible directement avec le fontainier responsable de l'Association. J'ai donc soulevé le problème en disant qu'à la prochaine législature Yvonand enverrait son fontainier, Cheyres la même chose et finalement il n'y a plus de politique aux commandes. Donc j'ai demandé qu'au niveau des statuts il soit mentionné que la majorité du comité directeur doit être représenté par des membres des exécutifs communaux. Heureusement, il y a l'assemblée des délégués et là on a des représentants des communes qui siègent. Ce sont là les principales modifications. Il y a un peu de toilettage du texte au niveau des formulations, mais cela reste assez bénin comme modifications.

## **11. Préavis 2022/07 Arrêté d'imposition 2023.**

### *Dépôt du préavis*

#### *M. Philippe Moser*

C'est un préavis qui vous propose de maintenir le taux d'imposition 2023 identique à celui de 2022. On a considéré que la situation n'exigeait pas, pour le moment, d'augmenter les impôts, décision prise au niveau de la municipalité. Il y a quelques éléments principaux qui ont fait pencher la balance : la tendance prise par la péréquation canton-commune semble plutôt avantageuse pour les communes, l'année comptable 2021 que l'on peut qualifier d'exceptionnelle et les prévisions sur les comptes 2022 qui laissent à penser que l'on va aussi s'en sortir de manière satisfaisante, la diminution du taux d'intérêt moyen à 0,36 sur l'endettement. On est bien conscient que la situation actuelle au niveau des taux d'intérêts est plutôt à la hausse mais, comme on l'a lu à différentes places, on ne va surtout pas paniquer, c'est passer. J'ai tendance à le croire mais je reste méfiant. Il y a aussi le fait de considérer la planification des investissements, investissements qui ne se font pas aussi rapidement qu'on avait initialement prévu. On a regardé aussi l'évolution de l'accueil de jour au niveau de la petite enfance et des charges liées à l'école. Tout cela nous laisse à penser que l'on peut raisonnablement tabler sur une année 2023 avec un résultat final positif en conservant ce

fameux 71.5 %. Je serai bien entendu à disposition de la commission financière pour en discuter plus longuement.

## **12. Divers et propositions individuelles**

*M. Dimitri Perrenoud*

J'aimerais revenir sur la manifestation de la société de jeunesse d'Yvonand du 9 juillet 2022 et des soucis de parking qu'il y a eu. Pour rappel, la société de jeunesse organisait un tournoi sportif de volley et de pétanque à la plage de Goncerut. Il y a eu un petit problème de parking, il y a eu une intervention de notre ASP et de la gendarmerie, car, au moment de la forte affluence, des membres de la jeunesse ont eu la bonne ou mauvaise idée de proposer aux gens d'amener l'argent à l'horodateur. Bien sûr, je le conçois, ce n'était pas la meilleure des idées sur le plan juridique et légal. Je sais que la jeunesse a été écoutée sur ce point lors d'une séance où elle a été convoquée, donc je ne vais pas trop m'attarder sur ce point. J'aimerais juste revenir sur ce parking. Est-ce qu'on ne pourrait pas trouver une solution pour notre société locale qui organise, qu'il y ait un système de macarons ? C'est un peu dommage ce manque de communication qu'il y a eu ce jour-là pour ces histoires de parking. Au final, ce qu'il en reste, c'est que les gens ont payé pour faire du sport et ils se sont fait amender. Cela ne donne pas une très bonne image d'Yvonand, surtout qu'on est en plein projet Village solidaire où on a vu qu'il y a clairement un manque d'attractivités au niveau du sport pour les jeunes sur notre commune. Ma question est de savoir si on pourrait à l'avenir trouver des solutions et une meilleure communication par rapport à ces parkings lors de nos manifestations ?

*M. Guy-Daniel Beney*

Je rappelle juste pourquoi initialement les mesures de stationnement sont payantes à Yvonand. Ce sont les CFF qui ont mis en place leur P+R, c'est cela qui a principalement déclenché toutes ces mesures de stationnement. Ce n'est pas la seule, il y a aussi l'augmentation ces dix dernières années de 30 à 40 % du parc automobile par rapport à ce qu'on connaissait avant. Pour la manifestation du 9 juillet de la jeunesse, en effet, le service de sécurité publique était assez étonné de ce qu'il se passait, c'est pour cela qu'ils ont appelé la gendarmerie pour savoir ce qu'il y avait à faire. On a reçu en effet le lundi suivant ou celui d'après une délégation de la jeunesse. Ils nous ont expliqué leur concept qui était de dire aux personnes qui stationnaient de leur donner CHF 5.- et qu'ils s'occupaient d'aller les mettre dans l'horodateur. Si vous allez à Yverdon et que quelqu'un vous demande ça, vous allez vous demander quelle preuve vous avez que l'argent est bien allé dans l'horodateur et que vous n'allez pas recevoir une amende d'ordre. C'est le gros problème. Il faut savoir que, pour mettre en place du stationnement, c'est assez complexe au niveau des procédures, que ça soit la DGMR ou la gestion du stationnement. Ils nous ont annoncé qu'ils avaient cru bien faire, n'ayant pas pu contacter notre service de sécurité publique. Notre service de sécurité publique, le dernier contact qu'elle a eu avec la jeunesse, c'était le mardi avant la manifestation. Donc le contact et la communication se font. Mais cette décision a été prise le matin-même, je suppose, et c'est une bonne idée qui s'est transformée en mauvaise idée. Il faut savoir qu'ils nous ont annoncé vingt à vingt-cinq encaissements en cash de CHF 5.-. J'espère que c'était tous des participants à la manifestation qui restaient la journée, parce qu'autrement, c'est CHF 1.- de l'heure. Si des personnes venaient à la plage, ils auraient payé CHF 1.- ou CHF 2.- et non pas CHF 5.-. Ils nous ont annoncé avoir une estimation de vingt à vingt-cinq encaissements qu'ils auraient introduits directement dans l'horodateur. On a dû ressortir les paiements en numéraire de l'horodateur de ce 9 juillet au matin, il s'est avéré qu'il y a eu vingt paiements en numéraire d'un montant de CHF 5.-. Ce qu'ils nous ont reporté était donc juste. Ils ont joué le jeu à mettre toute la recette qu'ils avaient encaissée dans l'horodateur. C'est clair que si le mardi d'avant, lors du contact avec l'ASP, ils avaient envisagé peut-être une autre solution ou cette solution qu'ils ont choisie, on aurait été prêts à discuter pour

simplifier la chose. Il n'y a aucun souci. Mais quand c'est au pied levé et qu'on n'est pas informé, vous pensez bien qu'on est un peu pris de court.

*M. Dimitri Perrenoud*

Je suis tout à fait d'accord avec cette histoire d'argent dans l'horodateur, ce n'était vraiment pas la bonne idée, je ne remets pas en cause cela. Mais peut-être pourrait-on simplifier, dans ce cas pour une manifestation d'une société locale, et ne pas faire payer le parking ce jour-là dans la zone, pour le peu de voitures qu'il y a eu ce samedi, surtout qu'ils arrêtaient à 22 h, je ne pense pas que c'est là qu'il y a un gros trou dans les parcmètres.

*M. Guy-Daniel Beney*

On en a discuté ce soir, je vous l'ai présenté et je vous ai toujours dit qu'il y aurait un forfait pour le stationnement à la place de la gare pour une manifestation à la salle polyvalente. Mais cela pourrait être valable pour Goncerut et le parking de la Step. Pas plus tard que hier soir, j'avais encore les propositions de forfait à proposer à mes collègues de la municipalité. Mais si on propose un montant forfaitaire pour du stationnement, on va le proposer à qui ? À la société organisatrice. Donc ce sont eux qui vont payer le stationnement pour des invités. C'est comme si vous allez au cinéma à Yverdon et que le stationnement est facturé à la caisse du cinéma. Le propriétaire ne va pas vouloir payer le stationnement pour ses clients. Donc ce montant forfaitaire renchéirait le coût de la manifestation sur le dos des organisateurs et ça n'aurait pas été les usagers de la place de parc qui auraient payé. Donc on a éliminé ce système de forfait, qu'on est toujours prêts à discuter lors de manifestations temporaires, mais si on rentre en matière sur une, on va rentrer en matière sur toutes les autres. Il y a une question d'équité aussi. Il faudra donc trouver la bonne solution, pour trouver la meilleure gestion du stationnement. Mais je rappelle que, je prends l'exemple de la Marive même si je ne connais pas les horaires, vous allez payer votre stationnement. Donc c'est très difficile de dire qu'on aimerait favoriser les événements et soutenir nos sociétés, mais comment ? On le fait par une mise à disposition une fois par année d'une salle pour les sociétés qui forment la relève ou qui ont des jeunes dans leurs rangs, mais si cela devient gratuit sous forme de macarons, imaginez le nombre de macarons pour un jour pour du beach-volley, à quarante équipes ? C'est très difficile d'avoir une gestion, surtout équitable pour tout le monde. Mais je prends note quand même et après, si la société organisatrice nous contacte, je pense qu'on est prêt à trouver une solution. Mais là on ne nous a rien dit.

*M. Dimitri Perrenoud*

Tout à fait. C'était juste pour dire, au final, que les gens viennent pour faire du sport et ils paient. Je pense qu'en quinze ans de fréquentations de fêtes de jeunesse, je n'ai jamais vu ça.

*M. Guy-Daniel Beney*

Peut-être que ces manifestations avaient lieu dans des villages où il n'y avait pas de stationnement payant. Il y a des gens qui vont manger au restaurant et qui paient. C'est malheureux, mais avec cette évolution qu'on a eue, on était obligé. Je rappelle aussi que le but était de soulager les parkings pour éviter les voitures ventouses. Ça je crois que c'est réussi. Et il fallait aussi préserver des places de parc pour nos commerces. C'est aussi réussi, c'est un but qui a été atteint.

*M. Gael Hedou*

J'aimerais attirer votre attention sur un sujet à première vue bien éloigné des importantes préoccupations auxquelles nous sommes actuellement confrontés mais qui n'en demeure pas moins lié. Chaque année, nous faisons partir en fumée environ 1'700 tonnes de pièces d'artifice en Suisse. Celles-ci sont constituées au total de 400 tonnes d'éléments pyrotechniques contenant, outre la poudre noire, des composés métalliques polluants. Des 15'000 tonnes de poussières fines polluantes envoyées dans l'atmosphère en Suisse chaque année, 300 tonnes

proviennent des seuls feux d'artifice. Ceux-ci sont aussi responsables de la dissémination dans la nature de leurs emballages : bois, argiles mais surtout cartons souillés et plastiques. Outre les pollutions physiques, les feux d'artifice génèrent une pollution sonore qui perturbe fortement les animaux qu'ils soient domestiques ou ceux de la réserve naturelle d'importance nationale qui jouxte, à Yvonand, le pas de tir de ces feux annuels. Évidemment c'est pour moi, comme pour beaucoup d'entre nous, un crève-cœur d'imaginer un 1<sup>er</sup> août sans la magie envoûtante de ces gerbes de lumière, du souffle des explosions, des étoiles dans les yeux des enfants émerveillés et de l'ambiance populaire qui les accompagne. Mais si nous déplorons tous les nuisances que nous faisons subir à notre environnement, quand commençons-nous à corriger le tir ? Quand commençons-nous, et par où ? Cette question est une petite contribution mais qui peut s'ajouter à toutes les autres pour réduire notre impact sur l'environnement et commencer à agir. Et il existe des alternatives pour célébrer comme il se doit le 1<sup>er</sup> août qui est, et doit demeurer, le regroupement du peuple autour de son pays. Quel est le rôle des feux d'artifice dans ce contexte ? Il est légitime de se poser la question, celle du sens et de l'objectif premiers de cette fête et donc des actions que l'on met en place pour les servir. J'aimerais en conséquence demander à la municipalité de réfléchir à ce point et revoir les éléments qui constituent cette fête et en particulier de discuter et de statuer sur la pertinence du maintien des feux d'artifice. D'autres communes ont mis en place des concerts gratuits, des animations permettant de renforcer le lien des citoyens et d'autres événements en lien avec le sens de ce 1<sup>er</sup> août. Et si illuminer le ciel devait rester un point central j'ai été très heureux d'apprendre que des alternatives aux feux d'artifice classiques existent et se développent en étant moins polluantes, silencieuses et réutilisables.

*Mme Christelle Fresneau*

Nous avons déjà évoqué ce problème. Je pense que certainement, au niveau national, d'ici quelques années, les feux d'artifices seront interdits. Bien sûr qu'il y a d'autres pistes, mais certainement plus coûteuses. J'ai déjà un peu regardé. Bien sûr qu'on pourrait imaginer des jeux de lumières ou d'autres choses comme ça. C'est en réflexion chez nous.

*M. Nicolas Liechi*

J'ai une question concernant l'urbanisme. J'ai lu dans le dernier PV que le PDCom allait être envoyé pour un examen préalable au canton. J'imagine qu'il ne s'est pas passé grand-chose pendant l'été. Mais s'est-il passé quelque chose ? Et une deuxième question, quel est l'état d'avancement du PPA des plages ?

*M. Guy-Daniel Beney*

Oui, on a fait pendant l'été, nos mandataires aussi, avec un peu de retard certes. L'examen préalable PDCom est parti mi-juillet avant nos congés municipaux. On a reçu l'accusé de réception de la part de la DGTL qui prenait note de l'envoi et qui annonçait qu'ils nous répondraient dans les délais légaux, c'est-à-dire dans les trois mois, ce qui veut dire en novembre. Parallèlement à cela, nos mandataires nous ont fourni l'examen préalable. J'ai demandé à ce qu'ils ne croient pas que l'étape est finie mais qu'ils rattachent sérieusement le PA des plages (ce sont des PA à présent, plus des PPA). C'est vrai qu'ils ont avoué l'avoir mis de côté pour foncer sur cette révision PDCom, puisqu'on avait quand même une échéance à mi-juin normalement. On a triché sur un mois. Là, ils sont en train de rattaquer le PA des plages et j'ai regardé justement aujourd'hui avec M. Volery pour qu'on fixe une séance pour vraiment avancer à présent fort sur ce PA des plages.

*M. Nicolas Liechi*

Concernant le PDCom, l'étape d'après est une consultation publique, si ma mémoire est bonne. Avez-vous déjà, au niveau du collège municipal, réfléchi à comment diffuser cette information à la population, pour les intéresser à ces questions importantes pour l'avenir ?

*M. Guy-Daniel Beney*

Je ne veux pas vous dire de bêtise, mais au stade du PDCom il n'y a pas de consultation publique, mais c'est au stade du PACom, sauf erreur. Là, il y a une présentation publique, une mise à l'enquête publique, mais il faut que je contrôle, j'ai peur de vous dire une bêtise. Mais la prochaine étape est le retour de l'examen préalable du PDCom. J'aimerais pouvoir vous dire qu'il n'y aura pas de corrections, mais je sais qu'on aura des corrections à apporter. J'avais exprimé devant ce conseil les projets et les mandataires vous avaient présenté les projets avec les futures zones à débloquent alors qu'on va plutôt dans l'autre sens et qu'il faudrait en bloquer, donc on ne sait pas ce qui nous attend. Donc retour de l'examen préalable prévu en novembre, retravail du dossier de l'examen préalable du PDCom pour le valider. Tant qu'il n'est pas validé, on ne peut pas envisager de préparer le PACom. Ensuite suivra le PACom avec tous les règlements de construction, donc ce n'est pas dans six mois qu'on pourra lever la zone réservée.

*Mme Zoé Gander*

J'aimerais faire une petite remarque concernant justement ce PDCom qui est parti au canton. J'étais membre d'un groupe de travail et j'étais étonnée que les personnes qui ont participé à ces groupes de travail n'aient pas reçu le résultat avant qu'on l'envoie au canton. On a eu par exemple dans notre groupe une séance où on a pu analyser les points qui étaient présentés. À la suite de cela on a eu un moment de réflexion à la date butoir de l'envoi. Là par exemple j'ai envoyé une proposition, mais je ne sais pas si elle a été retenue ou non dans mon groupe. On n'a eu aucun retour par rapport à ce qui a été envoyé au canton et je le regrette un peu. Pourquoi cela ne s'est pas fait ?

*M. Guy-Daniel Beney*

Vous avez tout à fait raison, on a zappé ça cet été. On a quand même fait une bêtise cet été. Toutes les remarques de groupes ont été analysées par les mandataires et la municipalité. C'est vrai que la plupart des remarques ne rentrent pas dans le cadre PDCom, mais PACom. Je prends l'exemple tout bête de pourquoi il n'y a pas de toit plat à Yvonand. Ce n'est pas le PDCom qui va définir cela, c'est le PACom, dans l'étape d'après. Mais les remarques ont été prises en considération, concernant les remarques qui concernaient le PDCom, on a eu des propositions de les intégrer à l'examen préalable, ce qu'on a validé à la municipalité. Pratiquement toutes les remarques PDCom sont intégrées, mais le 70 % concernait le PACom. Par contre, la grave erreur, et c'est juste car c'était prévu, c'était, parallèlement à l'envoi au canton, qu'on envoie en PDF à tous les groupes de travail et cela a été zappé, donc on va vous l'envoyer au plus vite. Par contre c'est un gros fichier donc cela passera par des transferts de gros fichiers ou par clé USB, mais il faut qu'on puisse vous transmettre l'examen préalable. Pourquoi ne vous a-t-on pas resoumis aussi à chaque membre des groupes de travail si vos remarques ont été prises en considération, puisqu'il y en avait peu qui rentraient dans ce cadre PDCom, et puis si on refaisait un tour, je vous ai dit tout à l'heure qu'on était déjà un mois en retard, vu que les remarques ont été prises en compte, on s'est dit qu'on envoyait comme cela au canton, mais vous pourrez le contrôler sur l'exemplaire que vous recevrez. Ne vous inquiétez pas si tout n'y est pas, car toutes vos remarques sont loin d'être toutes prises en compte dans le cadre du PDCom.

*M. Soprano Marinelli*

J'attendais que tout le monde ait pris la parole pour partager un ressenti. Nous avons accueilli par applaudissements, à juste titre, les nouveaux venus et les nouvelles fonctions. Nous n'avons pas applaudi M. Gabriel David qui a donné de son temps et, je crois, à la satisfaction générale, qui est toujours présent dans beaucoup de manifestations à Yvonand et je trouve un peu triste. Je pense qu'on pourrait corriger cela. Applaudissements.

*M. Cyril Ottonin*

La parole n'étant plus demandée, nous pouvons passer au contre-appel.

Excusés : les mêmes.

Absent : -

La séance du conseil est close à 21 h 08. Le Président remercie l'assemblée pour sa participation. La prochaine séance du conseil communal aura lieu le lundi 26 septembre à 20 h 00, au forum.

Le Président



Cyril Ottonin



La Secrétaire



Pauline Héritier